

5310

Scanned

COMITE PERMANENT INTERETAT DE LUTTE  
CONTRE LA SECHERESSE DANS LE SAHEL (C I L S S)

---

Deuxième réunion du Conseil des Ministres

BAKOUL (Gambie) - Décembre 1974

COMPTE RENDU DE LA REUNION (\*)

(\*) Un compte rendu résumé a fait l'objet d'une diffusion élargie

2<sup>e</sup> CM

PREMIERE PARTIE

DEROULEMENT DE LA REUNION

amis et les organisations d'assistance ont mis du temps à comprendre notre position. Durant les trois dernières années la pluviométrie annuelle a diminué considérablement ; d'une moyenne annuelle de 1 118 mm, nous avons enregistré entre 570 et 890 mm. Cela a eu pour résultats la réduction des rendements dans certaines parties du pays et l'absence totale de récoltes dans d'autres, spécialement en ce qui concerne les produits vivriers. Il faut signaler aussi que l'afflux des paysans migrants en Gambie n'a cessé d'augmenter. Le nombre des étrangers installés ici représente environ 10 % de notre population totale. Cet accroissement, conséquence directe de la sécheresse, a perturbé nos problèmes de ravitaillement, a précipité les problèmes de distribution de terres pour l'agriculture et l'élevage, et a causé un grand ralentissement à nos activités sociales et médicales.

Mais nous ne pouvons continuer à dépendre entièrement de l'assistance extérieure dans nos efforts pour combattre la sécheresse. Les signes montrent et les experts sont d'accord, que nous allons sortir maintenant du cycle de la sécheresse. C'est à nous de préparer nos plans et programmes en vue de faire cesser la dépendance de notre agriculture de la pluviométrie. Des plans adéquats devront être étudiés qui nous permettront de faire face à un éventuel retour du cycle de la sécheresse futur dans le futur. Nous devons devenir plus auto-dépendants maintenant que nous ne l'avons jamais été. Il n'y a pas de doute que, pour développer notre agriculture, nous aurons besoin de gros investissements de capitaux. Dans le contexte de la situation mondiale actuelle de crise monétaire et énergétique, de l'inflation galopante, de l'explosion démographique et de la pénurie de vivres, nous devons nous arrêter et repenser nos priorités de façon que nos ressources très rares et limitées soient utilisées au maximum pour nous libérer de l'extrême dépendance de la générosité des autres.

A mon avis le domaine prioritaire pour le développement actuel en ce qui concerne nos pays est de produire plus de nourriture pour satisfaire nos populations en constante croissance.

Il a été estimé que vers 1985 le Tiers du Monde aura à importer 85 millions de tonnes de céréales par an. Au coût actuel, et les autres termes demeurant inchangés, nous ne pourrons jamais espérer avoir les moyens de les payer ; nous aurons donc à emprunter ou à mendier de l'aide, ce qui accroîtra notre dépendance vis-à-vis du monde développé. Durant les cinq dernières années, il y a eu une diminution par tête dans les vivres disponibles dans les pays en voie de développement ; cela ~~dépeint~~ dépeint un état

## Ouverture et Durée de la réunion

1 - Le 19 décembre 1974, S.E. Sir Dawda DJAWARA, Président de la République de Gambie a ouvert la deuxième réunion du Conseil des Ministres du Comité Permanent **Interétats** de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS).

2 - La réunion a eu lieu du 19 au 20 décembre 1974 sous la Présidence de S.E. Alhadji C. YAYA, Ministre de l'Agriculture de Gambie en l'absence du Ministre Coordonnateur en exercice, le Capitaine A. DAKOURE Ministre du Plan, de l'Agriculture, de l'Environnement, du Tourisme de Haute-Volta.

## Allocution du Chef d'Etat de Gambie

3 - A l'ouverture des travaux, le Chef d'Etat de Gambie, S.E. Sir Dawda DJAWARA a prononcé l'allocution suivante :

Monsieur le Président,  
Messieurs les Ministres,  
Mesdames, Messieurs,

Tout d'abord, je voudrais saisir cette occasion pour vous souhaiter la bienvenue en Gambie, en mon nom propre et au nom de mon Gouvernement et du peuple gambien. Nous sommes en vérité très heureux d'accueillir cette réunion, d'abord pour témoigner notre reconnaissance aux Etats frères représentés ici qui ont à l'unanimité accepté notre demande d'adhésion comme membre à part entière de ce comité, et ensuite cela donne à mon Gouvernement l'occasion d'exprimer notre intérêt et notre engagement dans le grave problème de la lutte contre la sécheresse dans notre région.

Bien que la Gambie n'ait pas souffert des effets de la sécheresse au même degré que certaines autres parties de cette région, notre production agricole a subi une sérieuse régression, particulièrement dans la zone des productions vivrières et notre cheptel a aussi été décimé. Notre objectif actuel est d'éliminer tous les facteurs et éléments qui ont contribué à rendre cette sécheresse plus sévère.

En ce qui concerne mon Gouvernement, nous avons toujours regardé ce problème de la sécheresse affectant nos pays non pas comme un problème national, mais comme un problème régional étant donné la nature de nos frontières. La délimitation géographique de nos pays est telle que la sécheresse qui frappe un pays peut aussi avoir de sérieuses répercussions dans le reste de la région. C'est pour cette raison que nous avons convenu de la nécessité d'une action concertée contre le retour des conditions qui ont amené la sécheresse. Malheureusement, dans le cas de la Gambie, les gouvernements

d'une exceptionnelle gravité dans nos pays affectés par la sécheresse. Au taux actuel de la croissance démographique et de l'approvisionnement en nourriture, nous pouvons déjà entrevoir une autre multiplication dramatique de la famine au cours des 10 ou 20 prochaines années.

Afin d'éviter cette échéance, et en plus de l'activité dans le domaine de la production vivrière, dans le monde en voie de développement, nous avons à lutter aussi pour la réduction des inégalités sociales. Nous aurons à lutter pour parvenir à une distribution plus équitable des ressources disponibles dans une manière basée sur les besoins réels de chaque pays et non sur la base de ses besoins financiers.

Cela veut dire que nous qui sommes terriblement touchés par la situation mondiale actuelle, nous devons supprimer nos besoins de luxe sans utilité. Cela signifie surtout que nous devons engager la Guerre contre le gaspillage de nourriture en gérant nos maigres ressources vivrières avec plus de soin par l'aménagement de dispositifs de stockage pour les préserver contre l'incendie et la détérioration précoce, ainsi que pour éviter la sur-consommation durant les saisons de relative abondance.

Messieurs les Ministres, je vous le demande, depuis que nous avons décidé en mars 1973 de mettre sur pied cet organisme en vue de mobiliser la réaction internationale aux besoins de nos populations, qu'avons-nous accompli dans le domaine de l'assistance en nous attaquant aux problèmes réels ? Nous avons reçu une quantité d'aide en nourriture et en matériel pour laquelle nous sommes extrêmement reconnaissants. Mais cela n'est pas la vraie réponse. Nous voulons dépendre plus de nous-mêmes et de nos propres efforts pour satisfaire nos besoins.

Le vrai problème pour ce qui nous concerne est le besoin d'accroître et de maintenir notre production agricole de façon à devenir moins dépendants pour l'aide alimentaire et être en mesure de nourrir nos populations.

Certains experts émettent l'idée que l'actuelle crise alimentaire est temporaire, due surtout à une sécheresse extensive en Afrique et en Asie, et ils prétendent que la situation critique sera de courte durée. Ils affirment même que les choses reviendront à la normale des années 1970 et 1971 lorsque l'usage de variétés à haut rendement transformera les pays chroniquement affamés de l'Asie du Sud-Est en producteurs de surplus alimentaires. D'autres experts sont moins optimistes. Ils craignent que ce ne soit pas une crise de courte durée, mais une tendance à long terme. Ils pensent que les conditions atmosphériques générales vont subir



de profonds changements. Les sécheresses et les inondations continueront à sévir dans quelques unes des régions les plus fortement cultivées de la terre. Un développement convergent dans cette tendance a été la récente flambée des prix des fertilisants et des lubrifiants pour l'exploitation mécanisée, flambée due à la montée des prix des produits pétrochimiques.

Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, nous n'avons plus le temps de discuter de ces deux points de vue. L'argument indiscutable et irréfutable est le fait qu'un monde au bord de la famine avec l'actuel taux de croissance démographique doit doubler ses efforts pour nourrir le double de la population actuelle.

Comme les pays en voie de développement sont sensibles aux sécheresses, nous membres du CILSS nous devons tendre à notre pleine capacité de production dans le domaine de la production alimentaire.

En ce qui concerne notre région, le CILSS doit mener une constante lutte pour mobiliser et coordonner non pas seulement les ressources internationales, mais aussi et surtout nos ressources nationales afin de nous permettre de développer notre production agricole en vue d'assurer notre propre subsistance, c'est là notre première priorité. Je voudrais souligner cependant que la question n'est pas simplement de remplir des estomacs vides ; les aliments nutritifs sont essentiels dans le processus du développement. Il n'est pas non plus question d'introduire des semences à rendement élevé. Elles doivent être adaptées aux différences subtiles de climat, de sol et de conditions pluviométriques. Elles doivent aussi être accompagnées par une technologie adéquate, des engrais appropriés, des irrigations, des programmes d'utilisation des herbicides et des pesticides, des services nationaux adéquats, tels que les systèmes de crédit et de commercialisation, les conseils techniques et les dispositifs de stockage.

Enfin, pour obtenir notre auto-dépendance, pour assurer l'essentiel de notre développement en vue de devenir de plus en plus indépendants dans le domaine alimentaire, nous devons réviser nos méthodes de pensées et nos priorités.

Nous devons unir nos efforts, et par dessus tout nous devons avoir confiance en nous-mêmes.

J'ai maintenant le plaisir de déclarer ouverte la deuxième session du Conseil des Ministres et vous souhaite plein succès dans vos travaux.

Je vous remercie.

Adoption de l'Ordre du Jour.

4/ - Le Conseil a adopté l'ordre du jour suivant :

- 1) Dispositions introductives
  - a) Situation agricole dans chacun des pays membres du CILSS
  - b) Résultats de la réunion de synthèse de la mission multido-  
nateurs.
- 2) Etat d'avancement du programme de Ouagadougou
  - a) Projets nationaux
  - b) Projets régionaux
- 3) Projet de décision portant approbation de nouveaux projets régionaux.
- 4) Mesures à prendre pour la protection des cultures vivrières.
- 5) Programme des organisations Non Gouvernementales (ONG).
- 6) Autres questions
  - a) Rapport TERVER
  - b) Rapport de la mission du Professeur BERNARD (agrométéoro-  
logie/hydrologie).
- 7) Etat de ratification de la Convention portant création du CILSS par les Etats membres ;
- 8) Projet de décision définissant le rôle des correspondants nationaux ;
- 9) Projet de décision portant modification de l'article 3 du règlement applicable au personnel du CILSS
- 10) Autres questions :
  - a) Etude sur l'organisation du CILSS
  - b) Bureau des Nations Unies pour le Sahel (UNSO).
  - c) Signature des conventions de financement des projets régionaux par la Coordonnateur en exercice.
- 11) Projet de décision fixant le taux des indemnités mensuelles des correspondants nationaux ;
- 12) Projet de décision portant adoption du nouveau tableau C relatif aux taux forfaitaires journaliers des indemnités de déplacement ;

- 13) Etat d'exécution du budget 1974 :
  - a) Cotisations
  - b) Exécution du budget
- 14) Projet de budget pour 1975 :
  - a) projet de budget
  - b) mêmes contributions
- 15) Dons reçus en 1974 - Utilisation
- 16) Autres questions administratives et financières :
  - a) Personnel complémentaire pour le CILSS
  - b) Le fonds spécial du sahel.
  - c) Bourses de formation.
- 17) Demande d'admission en qualité de membre observateur du CILSS, de la République du Dahomey ;
- 18) Nomination du nouveau coordonnateur pour la période 1975 - 1976 ;
- 19) Autres questions ;
- 20) Lieu (et date) de la troisième réunion du Conseil des Ministres du CILSS.

#### EXAMEN DES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR

##### Dispositions introductives

##### 5 - a) Situation agricole dans chacun des pays.

En Gambie : il y a une amélioration de la pluviométrie. La production d'arachide sera supérieure de 10 % à celle de l'an dernier. Mais l'apparition des insectes fait naître des inquiétudes. Du point de vue alimentaire, la situation n'est pas encore satisfaisante et il faut attendre encore des années pour que la situation redevienne normale.

En Mali : deux facteurs permettent d'apprécier la situation : la pluviométrie et la crue du fleuve (Niger). La pluviométrie est meilleure que celle de l'année dernière.

..../...

Déjà, on prépare la prochaine campagne et les besoins concernent :

- le matériel agricole
- les produits phytosanitaires et l'équipement
- un fonds de roulement pour les organismes d'encadrement.

On pense que la production d'arachide et de coton va plafonner compte tenu de l'intérêt que portent de plus en plus les paysans pour les cultures vivrières.

La crue du fleuve est nettement meilleure.

En Mauritanie : bonnes pluies au sud et à l'est du pays. Crues du Sénégal bonnes.

La production mauritanienne provient pour 1/3 des cultures pluviales et pour 2/3 des cultures de décrues. Cette année des dégâts ont été causés par des sauteriaux. Il y a de bons pâturages, mais pas d'animaux.

Besoins : - apport de vivres et de moyens de stockage  
- aide urgente pour la lutte contre les sauteriaux.

Au Niger : pluviométrie meilleure ; il en est de même de la production agricole et de l'état des pâturages. Le déficit global vivrier est estimé à 200.000 tonnes.

Au Sénégal : Situation meilleure que l'année dernière mais  
- petites poches de sécheresse  
- attaque de sauteriaux, de vers, de chenilles.

Problèmes à résoudre : niveau de l'eau dans les puits, approvisionnement en pesticides et engrais.

Au Tchad : Pluies plus précoces et plus abondantes - Le déficit est évalué à 55.000 tonnes - Il est possible d'en acheter dans la zone sud du pays.

Besoins : - semences  
- fonds de roulement  
- charrues et engrais (demande adressées par l'intermédiaire du CILSS).

Après ce tour d'horizon par pays, le Sénégal a suggéré de mettre l'accent sur les insuffisances plutôt que sur les satisfactions. L'aide internationale réagissant avec plus ou moins de retard, si on met en relief les

.../...

satisfactions, les gens risquent de baisser les bras, ce qui serait grave pour tout le monde.

b) - Résultats des travaux de la mission multidonateurs ;

Ce point de l'ordre du jour a été introduit à Banjul même, à la demande de la Mauritanie alors que le Secrétariat n'était pas en possession de tous les documents dont la mise au point finale devait d'ailleurs se faire début décembre à Rome. De plus, tous les pays (sauf le Sénégal) étaient représentés à la réunion de synthèse qui a eu lieu les 27 et 28 novembre 1974 à Ouagadougou. Il était donc difficile de revenir sur ce que les techniciens nationaux ont déclaré à Ouagadougou, au nom de leurs pays respectifs.

Etat d'avancement du programme de Ouagadougou

6 - Ce point de l'ordre du jour a fait l'objet d'un document séparé. Vu son caractère technique, il n'a pu être discuté par les Ministres.

Le Ministre du Sénégal a alors proposé de retenir à nouveau le principe de la réunion des techniciens concernés avant le Conseil des Ministres afin que ce dernier puisse disposer au préalable de tous les éléments d'appréciation indispensables. Cette proposition a été adoptée.

Projet de décision portant approbation de nouveaux projets régionaux

7 - La liste de projets présentée par le Secrétariat a été adoptée. Cette liste comprenant en réalité deux volets.

7a/ D'abord il y avait la liste de projets à entériner par le Conseil : il s'agissait de projets pour lesquels le Coordonnateur avait donné son accord de principe, compte tenu de l'importance et de l'urgence de ces projets ;

1 - Etude de prospective sur le développement agricole dans les pays du Sahel (CILSS/RAF/706) ;

2 - Développement de l'utilisation de l'énergie solaire dans la zone sahélienne (CILSS/RAF/801) ;

3 - Démonstration de la fabrication et de l'emploi d'équipement agricole en matière plastique (CILSS/RAF/806) ;

4 - ~~Etude de la pêche~~ de la pêche en zone sahélienne (CILSS/RAF/204) ;

5 - Etude des zones marginales de la zone sahélienne par satellite (CILSS/RAF/607) ;

6 - Cours régional de formation pour techniciens en hydrologie de la

.../...

région du Sahel. (CILSS/RAF/608) ;

Le deuxième volet est constitué de projets nouveaux. Ce sont :

- 1°) Axes routiers inter-États Mauritanie-Mali: Nouakchott, Poutilimit, Aleg, Kiffa, Aïoun-el-Atrouss, Néma, Nara, Kolokani, (CILSS/RAF/416)
- 2°) Etude sur les problèmes et formation de projets d'amélioration des télécommunications dans la zone sahélienne. (CILSS/RAF/415)
- 3°) Carte hydro-géologique de la zone (CILSS/RAF/117)
- 4°) Etude des problèmes techniques, sociologiques, fonciers et d'organisation qui sont à résoudre lors de la mise en place de grands aménagements pour l'irrigation. (CILSS/RAF/707)
- 5°) Projets industriels 800 :
  - a - Fabrication d'outils agricoles (802)
  - b - Fabrication de pompes, moulins à vent et équipement hydrauliques (803)
  - c - Ateliers d'entretien de l'équipement pour la construction des routes (804)
  - d - Fabrication de petits moteurs Diesel (805)
  - e - Usine pour la fabrication d'engrais (807)
  - f - Usine pour la fabrication de pesticides (809)
  - g - Usine pour la fabrication de ciment portland (809)
  - h - Usine pour la fabrication de traverses de chemin de fer en béton (810)

Le Conseil a approuvé ces différents projets dont les fiches techniques seront insérées dans le Compendium.

Compte tenu du très grand nombre de projets, le Conseil a demandé qu'une réunion d'experts nationaux établisse des priorités.

#### Programme des Organisations Non Gouvernementales (ONG)

8 - Au moment où se tenait le Conseil des Ministres, le compte rendu de la consultation CILSS/ONG/FAO qui a eu lieu à Rome (18 - 20 novembre 1974) n'était pas publié.

On a souligné au Conseil qu'un grand nombre de projets ont été élaborés au niveau des pays qui restent sur leur faim car ces projets n'ont été suivis d'aucune réalisation pratique.

Le Conseil a demandé au Secrétariat de faire le point dans ce domaine et d'en informer les Ministres.

#### Mesures pour la protection des cultures

9 - Ce point de l'ordre du jour a été introduit sur proposition du Ministre de la Mauritanie. On notait également la présence du Directeur Général de l'OCLALAV qui a été invité à exposer la situation de son organisation. Il s'est avéré que cette situation est fort préoccupante. Le Conseil a adopté un projet de résolution recommandant la convocation d'une réunion de techniciens autour du problème pour relancer les différentes sources de financement en insistant sur la nécessité de disposer de moyens de lutte indispensables avant la prochaine campagne.

#### Autres questions

- 9.1. RAPPORT TERVER : Il a été décidé de demander aux Etats membres leurs avis qui doivent parvenir au CILSS avant début février 1975. Passé ce délai, le rapport pourra être considéré comme adopté et pourra être diffusé.
- 9.2. RAPPORT DE LA MISSION BERNARD : (Programme de renforcement des services nationaux agrométéorologiques et hydrologiques des Etats membres du CILSS et établissement d'un Centre de formation et d'agrométéorologie/hydrologie appliquée).
  - NIAMEY a été accepté comme lieu d'implantation du Centre régional.
  - Le CILSS est chargé de trouver le financement de tous les projets (régionaux et nationaux) si possible sans contrepartie ; rendre compte des résultats des démarches.

#### Etat de ratification de la convention portant création du CILSS

Trois pays n'avaient pas signifié cette ratification.

- 10.1. Le Tchad l'a ratifié le 21 septembre 1974 (décret n° 258/PR/WT PAT du 21 septembre 1974).
- 10.2. La Mauritanie a fait savoir que la procédure de ratification est en cours. Elle sera achevée avant le 15 janvier 1975.
- 10.3. La Gambie attend de la part du Président en exercice du CILSS, confirmation de son admission comme membre à part entière de l'organisation, pour régler sa cotisation.

Projet de décision définissant le rôle des correspondants nationaux

11 - Le Conseil pense qu'il n'est pas nécessaire<sup>de</sup> définir le rôle des correspondants par une résolution. Etant donné que le correspondant normal du CILSS est un Ministre, il lui appartient de désigner dans son département un fonctionnaire chargé de l'examen des problèmes ayant trait au CILSS :

Le Conseil a eu également le souci de ne pas multiplier les organismes qui risquent de compliquer le fonctionnement du CILSS.

Projet de décision portant modification de l'article 3 du règlement applicable au CILSS

12 - Le projet présenté par le Secrétariat a été adopté, avec un amendement du Mali, concernant l'indemnité de véhicule. Cet alinéa est ainsi libellé. "Le personnel des cadres supérieurs payé par le CILSS aura droit à :

- une indemnité de véhicule sauf si l'intéressé dispose d'un véhicule du CILSS pour son service".

Autres questions :

13 -

13-a Etude de l'Organisation du CILSS

Il s'agit de l'étude intitulée "Organisation - Structure et Responsabilités du CILSS" réalisée en mai 1974 par deux experts de "BERENSCHOT - BOSBOOM" des Pays-Bas. Elle recommande notamment la mise en place d'un Conseil Consultatif qui assisterait le Secrétariat Exécutif.

Le Conseil des Ministres a décidé de maintenir les structures en place ainsi que les méthodes de travail :

- Conférence des Chefs d'Etat ;
- Conseil des Ministres ;
- Réunion des experts nationaux suivant les sujets inscrits à l'ordre du jour.

13-b Il a également demandé que le Coordonnateur fasse délégation du pouvoir au Secrétaire Exécutif comme il est prévu aux articles 18 et 19 du règlement intérieur, pour un meilleur fonctionnement du CILSS.

.../...

13-c Installation du Bureau de l'UNSO (United Nations Sahelian Office)  
A OUAGADOUGOU

Le Conseil accepte cette installation, à condition que l'UNSO soit accrédité auprès du CILSS.

13-d Signature des Conventions de Financement des Projets par le Coordonnateur

Les représentants résidents des pays du CILSS ont envoyé aux Ministres siégeant en Conseil une lettre leur demandant de donner par écrit leur accord pour que le Coordonnateur en exercice signe au nom des Etats les conventions de financement des projets avec toutes les implications financières.

Le Conseil a reconnu que compte tenu de l'existence de contreparties financières dans les projets, il était difficile d'engager les Ministères des Finances des pays membres. Il est donc décidé :

- que le Coordonnateur est toujours habilité à signer au nom des Etats, les conventions de financement des projets intéressant les Etats membres du CILSS ;

- que cette signature soit précédée d'une consultation, au besoin même par télex, des Etats membres, pour recueillir les avis.

Projet de décision fixant le taux des indemnités mensuelles des correspondants nationaux.

14- Ce point n'a pas été retenu compte tenu de la décision prise au sujet du rôle du correspondant.

Projet de décision portant adoption du nouveau tableau C relatif aux taux forfaitaires journaliers des indemnités de déplacement

15- En attendant le prochain Conseil des Ministres (début 75) les taux présentés ont été acceptés.

Il a été demandé au Secrétariat de s'inspirer des taux appliqués à l'ONVS pour présenter de nouveaux projets pour le prochain Conseil.

Etat d'exécution du Budget 1974

16- Il a été demandé au Secrétariat de faire arrêter les comptes à la

.../...

clôture de l'exercice et de présenter le bilan à la prochaine session du Conseil.

En ce qui concerne les cotisations il n'y a que celle de la Mauritanie qui n'est pas rentrée parce que le budget 1974 du CILSS a été adopté en décembre 1973, soit après le vote du budget de ce pays. Mais des assurances ont été données en ce qui concerne la rentrée très prochaine de cette quote part.

#### Projet de budget pour 1975

17- L'examen de projet de budget a été renvoyé à la prochaine réunion du Conseil. En attendant, et pour début 1975, le CILSS fonctionnera comme si l'année budgétaire continuait.

#### DONS RECUS- UTILISATION

18 - Le Conseil, après avoir pris connaissance des dons reçus en 1974 qui se présentent comme suit :

- 1) Dons des Emirats Arabes Unis : 718 740 000 F CFA
- 2) Autres dons (organisations bénévoles) : 34 344 154 F CFA

a décidé :

a) de prélever 629 millions sur le don des Emirats Arabes Unis et de les répartir suivant la clé adoptée en 1973. Le reste, soit 89 740 000 F CFA est à verser au Fonds Spécial.

b) de répartir les 34 344 154 F CFA suivant la même clé.

c) d'affecter les résultats de la répartition des dons des Emirats à des opérations d'urgence et ceux des autres donateurs au financement de projets précis qui doivent être communiqués au CILSS afin que ce dernier en informe les donateurs.

d) que soient remplis deux chèques correspondant à la répartition des deux dons que le Secrétariat Technique portera le plus tôt possible, de main à main aux Ministres intéressés.

#### RAPPEL DE LA CLÉ DE REPARTITION ADOPTÉE EN 1973

- 1)  $\frac{1}{25}$  pour la Gambie
- 2)  $\frac{2}{25}$  attribuées en supplément aux quatre pays continentaux  
(Haute-Volta, Mali, Niger, Tchad)
- 3) le reste soit  $\frac{22}{25}$  à répartir équitablement entre les six pays  
(Haute-Volta, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad)

.../...



DEUXIEME PARTIE

-----

RESOLUTIONS

-----

Autres questions administratives et financières

19 -

19-a PERSONNEL COMPLEMENTAIRE POUR LE CILSS

Après l'exposé du Secrétariat sur l'importance de ce problème qui limite considérablement l'efficacité du CILSS, le Conseil :

demandé au Secrétariat de faire pour la prochaine réunion des propositions<sup>de</sup>/modifications des grilles de salaires, en vue de mieux faciliter le recrutement du personnel et de préciser les besoins ;

- a demandé à chaque Etat membre de faire un effort pour mettre à la disposition du CILSS des cadres compétents ;

- a décidé de faire mention de cette question dans le communiqué final.

19-b LE FOND SPECIAL

19-b-1 Il a été alimenté de nouveau par un prélèvement (environ 90 millions CFA) sur les fonds reçus.

19-b-2 Il a été demandé au Secrétariat de faire faire une étude sur l'utilisation de fonds en s'inspirant de ce qui existe dans ce domaine dans la sous-région (Fonds du Bassin du Lac Tchad, Fonds d'Entraide et de Garantie...

19-b-3 Toujours à propos de ce fonds, une discussion s'engage au sujet de la lettre n° 186 du 10 août 1974 du Coordonnateur par laquelle ce dernier proposait un prélèvement de 10 millions de frs CFA pour venir en aide au Niger qui a été victime d'inondations.

Mais il se trouve que dans les réponses reçues l'unanimité n'était pas faite pour accorder ce don . Si le Sénégal a confirmé son accord, la Mauritanie a suggéré d'attendre la réunion du Conseil qui pourrait examiner le rapport de la mission du CILSS qui devrait visiter le Niger et prendre les décisions éventuelles ; le Mali quant à lui faisait savoir qu'il était mieux indiqué d'attendre une concertation des Ministres étant donné la situation qui prévaut chez les uns et les autres dans ce domaine!

.../...

La question n'a pu être tranchée au cours du Conseil.

#### 19-c BOURSE DE FORMATION

La FAO a proposé au CILSS trois bourses destinées à des économistes ou géographes originaires des pays du Sahel et qui désireraient se spécialiser dans les problèmes de population en relation avec le développement économique. Ces trois boursiers se rendraient à Rome, de janvier à avril 1975 et travailleraient au sein d'une équipe de planification. Le CILSS pour sa part a souhaité que le nombre de boursiers soit porté à 7 (sept), soit 1 boursier par pays membre. La FAO ayant fait savoir que ses possibilités budgétaires sont strictement limitées, le Conseil a demandé au Secrétariat de chercher le financement de quatre (4) boursiers supplémentaires auprès d'autres sources d'aide. Le montant de ces quatre bourses pour deux mois gravirait autour de 20 000 dollars.

#### 20 DEMANDE D'ADMISSION DU DAHOMEY COMME MEMBRE OBSERVATEUR DU CILSS

Etant donné que la Convention portant création du CILSS ne prévoit pas de statut de membre observateur, il a été suggéré au Coordonnateur de demander au Dahomey ce qu'il attend ou espère de cette situation d'observateur, avant que le Conseil se prononce.

#### Nomination du nouveau Coordonnateur pour 1975 et 1976

21 En l'absence du Coordonnateur en exercice le Conseil n'a pas cru devoir procéder à la nomination d'un nouveau, se réservant d'en discuter à sa prochaine session.

#### 22 LIEU ET DATE DE LA PROCHAINE REUNION

Le prochain Conseil se réunira fin février 1975 à Ouagadougou ou Niamey. Il examinera surtout les questions administratives et financières (budget 1975, cotisation des Etats membres, modification des statuts du personnel etc..)

Après avoir adopté les diverses résolutions, le Conseil a adressé un message de remerciements au Président de la République de Gambie et acclamé le Communiqué Final.

Le discours de clôture a été prononcé par le Ministre de l'Agriculture de Gambie.

Décembre 1974.

C/11/3/74

COMITE PERMANENT INTERETATS DE LUTTE  
CONTRE LA SECHERESSE DANS LE SAHEL

24 CONSEIL DES MINISTRES

(Banjul 19-20 Décembre 1974)

Résolution n° 1 CILSS/74

Le Conseil des Ministres du CILSS, réuni en session ordinaire du  
19 au 30 décembre 1974 à Banjul,

Vu la résolution n° 3/CILSS/73 relative aux projets régionaux notamment  
son article 3.

DECIDE

ARTICLE 1 : Les projets ci-après à ajouter à la liste des projets régionaux  
annexés à la résolution n° 3/CILSS/73 sus-visée :

- 1) Etude prospective sur le développement agricole dans les pays du Sahel (CILSS/RAF/706)
- 2) Développement de l'utilisation de l'énergie solaire dans la zone sahélienne (CILSS/RAF/801)
- 3) Démonstration de la fabrication et de l'emploi d'équipement agricole en matière plastique (CILSS/RAF/806)
- 4) Projet d'examen des problèmes de la pêche en zone sahélienne et programme d'action pour sa réadaptation et son développement, (CILSS/RAF/204)
- 5) Etudes des zones marginales de la zone sahélienne par satellite (CILSS/RAF/607)
- 6) Cours régional de formation pour techniciens en hydrologie de la région du Sahel (CILSS/RAF/608)
- 7) Axes routiers interétats Mauritanie-Mali : Nouakchott, Boutilimit, Aleg, Kiffa, Afoun-el-Atrouss, Néma, Nara, Kolokani (CILSS/RAF/416)
- 8) Etude sur les problèmes et formation de projets d'amélioration des télécommunications dans la zone sahélienne (CILSS/RAF/415)
- 9) Carte hydro-géologique de la zone (CILSS/RAF/117)
- 10) Etude des problèmes techniques, sociologiques, fonciers et d'organisation qui sont à résoudre lors de la mise en place de grands aménagements pour l'irrigation (CILSS/RAF/707)
- 11) Projets industriels 800 :
  - a) Fabrication d'outils agricoles (802)
  - b) Fabrication de pompes, moulins à vent et équipements hydrauliques (803)
  - c) Ateliers d'entretien de l'équipement pour la constitution des routes (804)

.../...

- d - Fabrication de petits moteurs Diesel (805)
- e - Usine pour la fabrication d'engrais (807)
- f - Usine pour la fabrication de pesticides (809)
- g - Usine pour la fabrication de ciment portland (809)
- h - Usine pour la fabrication de traverses de chemin de fer en béton (810)

COMITE PERMANENT INTERETATS DE LOTTE  
(COMITE DE SECURITE DANS LE SAHEL (CILSS))

-----  
2è CONSEIL DES MINISTRES  
-----

(Banjul : 19 - 20 décembre 1974)

Résolution n° 4/CILSS/74

Le Conseil des Ministres du CILSS réuni en session ordinaire du  
19 au 20 décembre 1974 à Banjul ;

Vu l'annexe C relatif aux taux forfaitaires journaliers des indemni-  
tés de déplacement accordées aux fonctionnaires et agents du CILSS ;

D E C I D E

ANNEXE UNIQUE : Est adopté le nouveau tableau annexe C relatif aux taux for-  
faitaires journaliers des indemnités de déplacement accordées aux fonctionnaires  
et agents du CILSS.

Fait à Banjul, le 20 décembre 1974

LE CONSEIL DES MINISTRES

COMITE PERMANENT INTERETATS DE LUTTE  
CONTRE LA SECHERESSE DANS LE SAHEL (CILSS)

2<sup>e</sup> CONSEIL DES MINISTRES

(Banjul : 19 - 20 décembre 1974)

Résolution n° 2/CILSS/74

Le Conseil des Ministres du CILSS réuni en session ordinaire du  
19 au 20 décembre 1974 à Banjul.

Vu le Règlement applicable au personnel du CILSS

D E C I D E

ARTICLE UNIQUE : Est adopté le nouvel article 3 dudit règlement libellé  
comme suit :

"Le personnel des cadres supérieurs payé par le CILSS aura droit  
aux indemnités suivantes :

- Une indemnité de logement ;
- Une indemnité de transport sauf si l'intéressé dispose d'un  
véhicule du CILSS pour son service.

Fait à Banjul, le 20 décembre 1974

LE CONSEIL DES MINISTRES

2<sup>e</sup> CONSEIL DES MINISTRES  
(Banjul, les 19 et 20 décembre 1974)

---

Résolution n° 3/CILSS/74

Le Conseil des Ministres du CILSS, réuni en session ordinaire les 19 et 20 décembre 1974, à Banjul,

Ayant constaté la nécessité impérieuse de renforcer la protection des cultures aussi bien au niveau des services nationaux de chaque pays membre qu'au niveau des Organisations régionales interafricaines, telles que l'OCLALAV et l'OICMA :

Lance un appel à l'Aide internationale pour la mobilisation rapide des moyens financiers importants destinés à l'achat, au transport et à la mise en place avant le mois d'avril 1975, des produits phytosanitaires et du matériel de traitement des cultures dans toutes les zones cultivées du Sahel.

Invite le Secrétaire Exécutif du CILSS à organiser rapidement une **réunion** groupant les représentants des services nationaux de protection des cultures et des Directeurs des Organisations régionales interafricaines dans le but de recenser les besoins des pays membres en produits et matériel de protection, et de présenter à l'assistance internationale de projets coordonnés d'aide en matière de protection des cultures à court et moyen terme.

Banjul, le 20 décembre 1974

TAUX FORFAITAIRES JOURNALIERS DES INDEMNITES DE DEPLACEMENT  
ACCORDEES AUX FONCTIONNAIRES ET AGENTS DU CILSS

| Catégories                   | Zone A | Zone B |
|------------------------------|--------|--------|
| Président conf. Chefs d'Etat | P.M    | P.N    |
| Coordonnateur Régional       | 20 000 | 10 000 |
| Conseiller Régional          | 15 000 | 7 000  |
| Cadres supérieurs            | 10 000 | 5 000  |
| Cadres moyens                | 6 000  | 4 000  |
| Cadres d'exécution           | 4 000  | 2000   |

N.B. : Zone A : Tous pays excepté le pays de résidence

Zone B : Pays de résidence

COMITE PERMANENT INTERETATS DE LUTTE CONTRE LA SECHERESSE  
DANS LE SAHEL ( CILSS)

---

Deuxième Session du Conseil des Ministres  
(Banjul : 19 - 20 décembre 1974)

---

COMMUNIQUE FINAL

Le Deuxième Conseil des Ministres du Comité Permanent Interetats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS) s'est tenu les 19 - 20 décembre 1974 à BANJUL (République de Gambie).

Le Conseil a examiné et adopté un certain nombre de résolutions relatives au fonctionnement du CILSS et à l'important problème de lutte contre les ennemis des cultures vivrières.

Il a en outre adopté une nouvelle liste de projets régionaux qui fera l'objet de formulation par le CILSS en vue d'un financement par les aides extérieures.

Il a mis l'accent sur la nécessité de renforcer de toute urgence les structures de l'organisation.

Il a également pris connaissance des dons reçus au cours de l'année 1974 en faveur des populations du Sahel. Il adresse encore une fois ses remerciements aux généreux donateurs pour ce témoignage de solidarité agissante.

Les Ministres représentant la Gambie, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal et le Tchad lancent un vibrant appel aux Etats frères de la Haute-Volta et du Mali pour que leur différend frontalier soit rapidement résolu dans le cadre du traditionnel dialogue caractéristique de la sagesse africaine afin que tous les efforts des Etats membres du CILSS soient résolument mobilisés pour la restauration et la réhabilitation de cette zone déjà si durement éprouvée.

Le Conseil exprime au peuple de la Gambie, à son Gouvernement et au Président Sir Dawda JMWARA sa profonde gratitude pour leur grande et généreuse hospitalité.

Banjul, le 20 décembre 1974